

Compte-rendu du conseil municipal du 27 août 2020

Présents : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Aurore BONTEMPS, Alain BAUDON, William FOUCHER, Claude GRIMOIN, Christian DUBOURG, Frédéric ESBERT, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Sylviane PASDELOUP, Marcel LAGRANGE, Florence LAVOT-PETIT, Jean-Pierre VERTALIER, Christine DRICI, Yvonne DUBOURG, Catherine de CHALENDAR, Catherine SAULET et Béatrice de KERPOISSON

Était excusé : M. Mathieu MORISSE qui donne pouvoir à Mme Céline LACROIX

Absents : MM Christophe ANDRAULT et Francis GUILLEMIN

Le compte rendu du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité

Mme de Kerpoisson est désignée secrétaire de séance

Convention garde champêtre avec la commune de Farges-en-Septaine

Une convention avait été passée avec la commune de Farges-en-Septaine pour 10 h par semaine. Celle-ci arrivait à son terme en février 2020. Suite aux élections municipales de mars dernier, le nouveau conseil de Farges a voté une présence de la garde-champêtre de 4 h par semaine au lieu de 10 sans discussion au préalable avec la municipalité de Baugy.

Par ailleurs, M. le maire rappelle qu'une convention à « la carte » est toujours en cours avec les communes de Villabon et Villequiers.

Bail terrain communal route de Villequiers

Suite au décès du locataire de la parcelle ZC0016 appartenant à la commune, son épouse ne souhaite pas garder le terrain.

Vu la demande de [REDACTED] de louer ce terrain et vu le projet d'aménagement de cette parcelle en parcours de santé, le conseil municipal décide d'attribuer cette parcelle à [REDACTED] sous forme de convention précaire pour un an à compter du 1^{er} septembre 2020 pour la somme de 32 € annuel.

Achat maison et loyer

Suite à la proposition de vente de [REDACTED] de l'immeuble cadastré A158, A159, A172 et A1037 situé « Le Bourg » à Baugy d'une contenance globale de 621 m² d'un montant de 75 000 € hors frais de notaire et suite à l'intérêt important d'un tel achat pour le maintien du dynamisme du bourg, M. le maire propose au conseil, dans le cadre de la revitalisation du Centre Bourg, l'acquisition par la commune de cette maison.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'achat au prix convenu par [REDACTED], soit 75 000 €, hors frais et autorise M. le Maire à signer tous les actes relatifs à cette acquisition.

M. le maire propose que cette maison soit louée.

Après débat le montant du loyer est voté à 520 € (2 voix contre, 20 voix pour)

Délégués à l'association des communes forestières du Cher et de l'Indre

Suite au renouvellement des conseils municipaux en mars 2020, il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant pour représenter la commune.

M. Jean-Pierre VERTALIER se porte candidat et a été élu titulaire à 21 voix

M. Christian DUBOURG se porte candidat et a été élu suppléant à 21 voix.

EHPAD « La Rocherie »

Vu les statuts de La Rocherie,

Vu la fusion des communes de Saligny-le-Vif, Laverdines et Baugy au 1^{er} janvier 2019, le conseil municipal et sur avis du conseil d'administration de l'EHPAD, après en avoir délibéré, décide de ne pas désigner de représentant de Baugy à l'EHPAD de La Rocherie.

Délégation de pouvoirs au maire (droit de préemption urbain)

Suite à une demande de la Préfecture, le droit de préemption urbain ayant été instauré et délégué par la CDC de la Septaine aux communes sur toutes les zones U et AU du PLUi approuvé, il convient de supprimer le fait que

le droit de préemption urbain est délégué au maire « à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans l'attente de la finalisation du PLUi de la CDC de la Septaine.

Décisions du maire (acquisitions au 1^{er} semestre 2020)

M. le Maire demande s'il y a des questions suite au document envoyé aux membres du conseil municipal concernant les acquisitions faites au 1^{er} semestre 2020 (section investissement).

Loyer et charges du logement 4 route de Villequiers – Saligny-le-Vif

Vu l'emprunt d'un montant de 70 000 € réalisé en 2008 pour la construction de cette maison et qui s'achève le 1^{er} avril 2022 et compte tenu de l'évolution de l'amortissement.

Vu le montant de la mensualité à ce jour de 495 €

Vu le montant du loyer mensuel qui s'élève à 720.75 € + 10 € d'ordures ménagères

Considérant que la municipalité devait revoir le loyer, M. le Maire propose de réviser celui-ci à la baisse et propose de le mettre à 650 € charges comprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à faire un avenant au bail avec un loyer de 650 € charges comprises à partir du 1^{er} octobre 2020.

Attribution du logement 6 route de Nérondes – Saligny-le-Vif

Suite à la donation d'une maison de 80 m² avec un petit terrain, il convient de mettre ce logement à la location.

Après avoir reçu une demande de [REDACTÉ] qui se proposent de réaliser certains travaux de rénovation pour rendre la maison habitable en contrepartie d'une exonération partielle de loyer, M. le maire soumet à l'approbation du Conseil municipal l'attribution de ce logement à ce couple pour un loyer mensuel avant exonération de 400 € + taxe des ordures ménagères à compter du 1^{er} mars 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorise M. le maire à signer le bail avec [REDACTÉ] dans les termes mentionnés ci-dessus.

Exonération du loyer des bâtiments commerciaux suite aux mesures COVID19

Le conseil municipal a décidé d'appliquer une remise partielle des loyers des commerçants locataires de la commune : 50 % pendant 3 mois.

Divers :

- Ouverture de la mairie annexe de Saligny-le-Vif : la commission du personnel qui se réunira le 14/09/2020, étudiera la meilleure solution pour satisfaire les administrés.

- Désignation de référents « ambroisie » : Jean-Pierre VERTALIER et Isabelle DESIAUME

Une information pour expliquer ce phénomène sera communiquée sur le site internet de la commune.

- Désignation d'un « référent confinement temporaire » : Isabelle DESIAUME et Muriel SABATE

- 26/09/2020 : visite du SDIS aux Danjons

- 19/09/2020 : invitation à la caserne des pompiers de Nérondes

- Réseau électrique rue du Docteur Tillet : reprise de la ligne électrique complète par le SDE qui propose d'enfourer la totalité. Une proposition nous est faite du SDE pour une participation pour les réseaux Télécom et éclairage public. Ce sont des travaux à prévoir au budget 2021 pour les montants suivants :

Télécom : 15 000 € TTC

Eclairage public : 15 000 € HT

- Parcelle de 242 m² à côté de la Maison des Jeunes : étudier la possibilité d'acquérir ce terrain. Dossier à finaliser après prise de contact avec les propriétaires.

- M. le maire demande à la commission « Environnement » de réfléchir à un endroit pour déplacer le point d'apport volontaire situé rue du Champ de Foire

- Le forum est annulé et remplacé par une réunion avec les présidents d'associations le 05/09 à 17 h

- Commission « Personnel » : le 14/09/2020 à 18 h

- CCAS : le 22/09/2020 à 18h30

Prochain conseil municipal le 24/09/2020 à 19 h